

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ALLIER
CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT
ARRETE DE LISTE D'APTITUDE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL (Catégorie B à Attaché)

Le Président du Centre de Gestion de l'Allier,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 2° de l'article 39,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté en date du 01/05/2024 fixant les lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du Centre de Gestion de l'Allier,

Vu les décisions de nomination dans le cadre d'emplois permettant d'ouvrir **4 emplois** à la promotion interne (catégorie B à Attaché),

Considérant que le cadre d'emplois des Attachés territoriaux compte au 31/12/2023, 134 fonctionnaires et contractuels dans les collectivités affiliées au centre de gestion (agents titulaires, stagiaires en position d'activité et contractuels en CDI) et que le quota de 1 pour 2 appliqués à 8 % de cet effectif permet d'ouvrir **5 emplois** à la promotion interne,

ARRETE

Article 1^{er} : Les fonctionnaires suivants sont inscrits par ordre alphabétique sur la liste d'aptitude à l'accès, par voie de promotion interne, au grade d'Attaché dans le cadre d'emplois des Attachés territoriaux (catégorie B à Attaché) :

- DENIS Laurence	BELLERIVE SUR ALLIER
- JEANNIN Cendrine	BELLERIVE SUR ALLIER
- PERRIN Christelle	YZEURE
- SCHMIDT Nathalie	PREMILHAT
- THUIZAT Christelle	CONSEIL DEPARTEMENTAL 03

Article 2^{ème} : La présente liste d'aptitude prendra effet le **1^{er} Octobre 2024**.

Article 3^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète de l'Allier.

Fait à YZEURE, le 30 Septembre 2024
Le Président.

Jean-Sébastien LALOY



Le Président,

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
. Précise que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans les 2 mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste
La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

